



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 4 mai 2021

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'Eau

Affaire suivie par : Astride ERMAN
Tél : 03 87 34 33 27
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

La Responsable de l'unité police de l'eau
à

NEXITY FONCIER CONSEIL
Monsieur le Directeur
ZA du Serroir
54690 LAY SAINT CHRISTOPHE

OBJET : Dossier de déclaration pour les rejets des eaux pluviales du lotissement « Les Hauts Jardins »
sur la commune de VANTOUX
RÉF. : Dossier N° 57-2021-00122 – Dossiers EP - VANTOUX
PJ. :

Monsieur le Directeur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L.214-8 du code de l'environnement relatif au

**Rejet des eaux pluviales du lotissement "Les Hauts Jardins"
Commune de Vantoux**

Pour lequel un récépissé de déclaration vous a été délivré en date du 25 mars 2021, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier de déclaration, copies du récépissé et de ce courrier sont adressés dès à présent adressés à la mairie de la commune de Vantoux où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité Police de l'Eau,


Céline DELLINGER

Copie transmise pour information :
- Lorraine Conseils AMO

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)